



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 28 MAI 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| – M. Roland MESSERLIN | 1 ^{er} Adjoint, |
| – M. Serge JAEG | 3 ^{ème} Adjoint, |
| – Mme Françoise NAEGELEN | 4 ^{ème} Adjoint, |
| – Mme Marie HINGRE | Conseillère Municipale, |
| – M. Bertrand RISACHER | Conseiller Municipal, |
| – M. Marc ALTER | Conseiller Municipal, |
| – M. Joseph GENSBITTEL | Conseiller Municipal, |
| – Mme Annick EHRET | Conseillère Municipale, |
| – M. Gérard STOECKLIN | Conseiller Municipal. |

Absents excusés

- M. Marc PERRIN qui donne pouvoir à M. Roland MESSERLIN
- Mme Martine BISSLER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Bertrand RISACHER
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Marie HINGRE
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à Mme Annick EHRET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPP, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 24 mai 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2013**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2013**
- 3°) **Budget annexe « lotissement Stribich » : décision modificative n°1**
- 4°) **Renouvellement ligne de trésorerie**
- 5°) **Dématérialisation des actes administratifs : groupement de commandes au CDG 68**
- 6°) **Gestion électronique des documents**
- 7°) **Document unique : groupement de commandes au CDG 68**
- 8°) **Jobs d'été**
- 9°) **Subventions**
- 10°) **Utilisation du terrain de football des jeunes**
- 11°) **Délégations extérieures**
- 12°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents. Il demande au Conseil Municipal l'adjonction d'un point supplémentaire, concernant la chasse, à l'ordre du jour.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2013

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par treize voix pour et deux abstentions (Mme COLONNA et M. MESSERLIN).

**Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2013**

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par neuf voix pour et six abstentions (Mme COLONNA, MM. MESSERLIN, KAYSER, ALTER, HINGRE et GENSBITTEL).

Point 3 – Budget annexe « lotissement Stribich » : décision modificative n°1

M. le Maire indique que le budget primitif 2013 présente une incohérence au niveau des chapitres 040 et 042 - opération d'ordre entre section. Afin de corriger cette situation, il propose au conseil d'adopter la décision modificative, telle que présentée dans le tableau suivant :

Décision modificative n° 1 au budget annexe "lotissement Stribich" 2013

Section Fonctionnement									
71355-042	F	D	-	303 747,99	7015-70	F	R	-	303 747,99
Totaux	F	D	-	303 747,99		F	R	-	303 747,99
Section Investissement									
3555-040	I	D	-	303 747,99	3555-040	I	R	-	303 747,99
Totaux	I	D	-	303 747,99		I	R	-	303 747,99

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget annexe « lotissement Stribich » telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Point 4 – Renouvellement ligne de trésorerie

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les conditions proposées par le Crédit Mutuel pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000,-€.

- Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) plus une marge de 1,85 point.
- Commission d'engagement : 0,20% du montant autorisé à la signature du contrat soit 800,00 €.
- Intérêts : calculé prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission de non utilisation : 0,25% calculée sur le montant non utilisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces conditions et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette ligne de trésorerie de 400 000,-€.

Point 5 - Dématérialisation des actes administratifs : groupement de commandes au CDG 68

M. le Maire donne la parole à M. SCHOEPP pour présenter les processus de dématérialisation à venir.

Ce dernier rappelle que la première échéance obligatoire pour la commune est la mise en œuvre du protocole d'échange standard version 2 (PES V2) avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le 1^{er} janvier 2015. La DGFIP met en place, gracieusement, l'infrastructure nécessaire (certificat, signature électroniques...) à la transmission électronique des pièces comptables. Le volume estimé des futurs échanges ne nécessite pas de faire appel à un autre intervenant. Cette nouvelle procédure va être testée dans les prochains mois et la commune espère pouvoir appliquer le PES V2 avant la fin de l'année.



En ce qui concerne la dématérialisation des actes administratifs (arrêtés, délibérations...) ou des actes budgétaires, aucune échéance n'a été fixée à ce jour. Par contre, il est très probable que l'infrastructure électronique pour la transmission des données soit à la charge des collectivités locales. Il faudra obligatoirement se rapprocher d'un tiers de télétransmission lors de la mise en œuvre de cette dématérialisation.

Le choix de ce tiers de télétransmission est l'objet d'un groupement de commande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68). Contrairement à la procédure utilisée pour la prévoyance, l'adhésion à ce groupement de commande engage la commune quel que soit le résultat de la procédure.

M. le Maire propose de consulter les partenaires du pôle Lauw-Sentheim-Guewenheim et de reporter, éventuellement, le vote à la prochaine réunion du Conseil Municipal, prévue le 25 juin 2013.

Point 6 - Gestion électronique des documents

M. le Maire rend la parole à M. SCHOEPP qui indique que dans le cadre de la mise en œuvre du PES V2, il serait judicieux de dématérialiser, également, les pièces justificatives de la comptabilité (factures, devis, marchés...). Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir accès à une gestion électronique des documents (GED). Deux sociétés ont déjà approché les services de la commune, pour la mise en place d'une GED dont le coût après installation et formation serait de 100 à 150 euros hors taxe par mois pour un contrat de cinq ans.

M. le Maire souhaite également en parler lors de la prochaine réunion du pôle.

Point 7 - Document unique : groupement de commandes au CDG 68

M. le Maire rappelle que la commune a fait élaborer un document unique fin 2009 – début 2010, par l'association EGEE. Ce document ne tient pas compte des nouveaux ateliers communaux et n'a pas été mis à jour depuis. Le CDG 68 propose un groupement de commande pour l'élaboration d'un document unique, dans les mêmes conditions que pour le tiers de télétransmission.

M. RISACHER s'inquiète du coût de l'opération si la commune adhérerait à ce groupement.

M. STOECKLIN demande si cette élaboration d'un document unique, pourrait faire l'objet d'un stage d'un étudiant suivant un cursus sur les conditions de travail et la prévoyance des risques professionnels.

Comme pour les deux points précédents, M. le Maire va porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du pôle.

Point 8 - Jobs d'été

Comme les années précédentes, la commune envisage de recruter des jeunes pour un emploi de deux à trois semaines pendant les deux mois de l'été. M. le Maire propose de reconduire les critères pour l'embauche, à savoir : domicilié à Sentheim, avoir au moins 18 ans et être titulaire du permis B.

Le Conseil Municipal, par quatorze voix pour et une contre (M. KAYSER), approuve le recours à ces emplois, ainsi que les critères proposés.

Point 9 - Subventions

M. le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par l'association « Les Cyclos de la Doller » pour une participation à l'achat de nouveaux maillots. Le Conseil Municipal avait suggéré, à ce moment, que l'association se rapproche dans un premier temps des entreprises de Sentheim et de la vallée. Il s'avère que la fédération française de cyclotourisme, à laquelle sont affiliés les Cyclos, interdit tout sponsor privé. Ce qui étonne M. STOECKLIN puisque cette situation oblige l'association à ne faire appel qu'à des financeurs publics. Il précise que cette démarche de la fédération conditionnera son vote.



Après délibérations, en soulignant que cette situation est regrettable, M. le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,-€ à l'association « Les Cyclos de la Doller ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. STOECKLIN), approuve cette proposition.

Point 10 - Utilisation du terrain de football des jeunes

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à l'initiative de M. Marc ALTER auquel M. le Maire donne la parole. M. ALTER rappelle que ce terrain a été créé pour les jeunes du village et demande à ce que les conditions d'utilisation par le FC Senheim soient clairement définies. Après délibérations, M. le Maire propose d'élaborer un projet de réglementation pour l'accès à ce terrain, qui sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Point 11 – Délégations extérieures

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. RISACHER indique que lors de la réunion du bureau en date du 24 avril dernier, il a été évoqué le licenciement d'un bûcheron pour inaptitude médicale. Cette opération aura un coût d'environ 60 à 70 000,-€ à répartir entre les communes membres en fonction des heures effectuées par les bûcherons pendant la période 2003 – 2013.

Lors de la dernière réunion le 22 mai, M HABIB a présenté le CLIC. Cette structure va lancer une enquête auprès des seniors (personnes âgées de 60 ans et plus) concernant leurs attentes et leur implication dans la vie communale essentiellement. Il est probable que la commune soit impliquée dans la réalisation de cette enquête.

Un projet de règlement du SPANC sera présenté au prochain conseil communautaire le 19 juin 2013.

La répartition des sièges du futur conseil communautaire a été décidée par la CCVDS, chaque conseil municipal doit maintenant délibérer afin de confirmer ou non cette décision. Il indique également que, selon la nouvelle réglementation, le nombre de conseillers communautaires sera de trente et un, dont trois représentants pour Senheim, lors du prochain renouvellement de l'assemblée.

L'opération composteur sera reconduite.

ICARE

M. STOECKLIN annonce que depuis 2007 le budget a progressé de 94% (lié à l'ouverture des Jardins du Trèfle Rouge à Ungersheim) et tourne aux alentours de 1 200 000,-€. Le résultat de l'année 2012 est déficitaire d'un peu moins de 17 000,-€. L'association manque de clients (environ 150 paniers) et étudie des solutions alternatives pour augmenter ses sources de revenus.

Point 12 – Divers et informations

M. le Maire signale que le CLIC Thur Doller organisera le 13 juin à Senheim une réunion d'information sur l'alimentation des seniors.

Il indique également que pour l'année 2013 le montant prélevé auprès de la CCVDS et des communes membres par le Fonds national de péréquation intercommunal sera de 73 277,-€ dont 2 878,-€ pour Senheim.

Pour l'évacuation des eaux pluviales concernant la tranche 1 des travaux de l'entrée ouest, le maître d'œuvre propose d'étudier la possibilité de les infiltrer au lieu de les transférer dans le réseau d'assainissement. Cette solution a l'avantage de rendre la tranche 1 de travaux autonome et surtout d'être moins onéreuse.



Une réunion à propos de la maison de santé pluridisciplinaire aura lieu le 20 juin au cours de laquelle DOMIAL présentera un premier projet de l'aménagement du rez-de-chaussée.

Les manifestations du mois de mai (marche gourmande, Grand Prix cycliste, Élan des Daims, inauguration de l'échelle des temps) se sont déroulées sans encombres et le Conseil Municipal félicite les différents organisateurs et bénévoles pour le travail réalisé.

À propos du contentieux avec ORPI, le tribunal a débouté le demandeur et le condamne à une amende de 1000€. ORPI dispose de 1 mois pour faire appel.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Frédéric SIMON, vice-président du FC Sentheim, à propos de l'article paru dans le journal l'Alsace du 11 avril 2013. Le Conseil Municipal précise qu'il n'est pas l'auteur de l'article incriminé et qu'il n'a pas été témoin des faits. Le courrier sera par conséquent transmis à l'auteur de l'article.

M. ALTER suggère que les ouvriers communaux portent des vêtements à haute visibilité durant leurs heures de travail sur la voie publique.

M. ALTER intervient pour signaler qu'un camion stationne toujours sur la piste cyclable. Il demande, également ce qu'il en est de l'aire de jeux du Stribich. M. le Maire répond que la municipalité projette d'emmener le Conseil Municipal des Enfants à Molsheim visiter une aire de jeux réalisée par cette commune.

M. le Maire signale que la fontaine de la place de l'église a été vandalisée, la commune a porté plainte auprès de la Gendarmerie.

Point 13 - Chasse

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui annonce la réunion de la commission consultative communale de la chasse (CCCC) le 16 mai dernier.

Pour le lot 1, commun avec Bourbach-le Bas, un associé a démissionné et M. BIDAULT, président de l'association a présenté la candidature de M. Dominique LANG domicilié à En Chenallaz 12 1740 NEYRUZ Suisse comme nouvel associé en remplacement de M. Francis MEYER. La CCCC émet un avis favorable.

Pour le lot 2, suite à la démission de Mme BISCHOFF, l'adjudicataire, M. Christian BISCHOFF, présente comme permissionnaires :

- M. Gilbert BISCHOFF domicilié 4 chemin Morand 68780 MORTZWILLER
- M. Yves FLUHR domicilié 6 rue Strinzig 68290 KIRCHBERG
- M. Jean-Claude PLUMÉZ domicilié 25 rue des Vergers
25420 COURCELLES-LES-MONTBELIARD.

La CCCC émet un avis favorable sous réserve de la validation du permis de chasse de M. PLUMÉZ.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la CCCC et approuve ces nominations.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h30.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 28 mai 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2013
- 2°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2013
- 3°) Budget annexe « lotissement Stribich » : décision modificative n°1
- 4°) Renouvellement ligne de trésorerie
- 5°) Dématérialisation des actes administratifs : groupement de commandes au CDG 68
- 6°) Gestion électronique des documents
- 7°) Document unique : groupement de commandes au CDG 68
- 8°) Jobs d'été
- 9°) Subventions
- 10°) Utilisation du terrain de football des jeunes
- 11°) Délégations extérieures
- 12°) Divers et informations
- 13°) Chasse.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. MESSERLIN	
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. GENSBITTEL	
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. RISACHER	
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme HINGRE	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme EHRET	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		